

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 48/1957 (1957)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

Fribourg

Sous les auspices du Centre européen de la culture, une expérience-pilote d'éducation européenne a été entreprise cet hiver à Fribourg. On sait que le Centre recherche actuellement des programmes et des méthodes d'éducation accélérée du sens européen. Des quatre types d'expériences qu'il a élaborés, c'est celui des sessions d'information pour instituteurs qui a été mis à l'épreuve.

L'auditoire choisi par les organisateurs de l'expérience (M. le chanoine Pfulg, principalement, assisté de M. Progin, inspecteur scolaire) était composé des maîtres et maîtresses primaires de la ville de Fribourg, des maîtres et maîtresses secondaires de Fribourg, Bulle, Estavayer et Romont. Des membres des Ecoles normales et des professeurs du Collège Saint-Michel suivirent également ces sessions. Quatre conférences furent données par des spécialistes des questions européennes : M. Pierre Moser, directeur du département de l'éducation au CEC, parla de « l'histoire et les caractéristiques de l'éducation européenne », puis de « l'éducation populaire en Europe à l'heure actuelle » ; M. Puttemans, président de la Fédération belge des professeurs d'histoire, parla de « l'enseignement de l'histoire en vue d'une meilleure compréhension internationale » ; enfin, M. Solf, du Conseil de l'Europe à Strasbourg, renseigna son auditoire sur le but et les activités des « organismes économiques et politiques de la nouvelle Europe ». Ces conférences furent accompagnées de films et suivies de discussions. L'information des participants fut d'autre part complétée par la distribution de brochures et la remise de la documentation personnelle nécessaire à l'enquête auprès des élèves.

En effet, conjointement à la session d'information des maîtres, une enquête fut organisée auprès des élèves de ces mêmes maîtres, sur leurs connaissances et attitudes concernant les réalités européennes. Cette enquête présentait en même temps, pour les maîtres, un moyen indirect de compléter et de prolonger leur information. Un questionnaire fut remis aux élèves dont une partie portait sur les connaissances, et l'autre sur les attitudes relatives au problème de l'Europe ; pour les premières, il s'agissait de l'histoire et de la géographie, l'art et la culture, les organismes internationaux ; pour les attitudes, des réactions à l'égard de l'étranger et de ses habitants.

A l'heure où le chroniqueur écrit, on ne connaît pas encore les résultats de l'enquête auprès des élèves. En revanche, les réactions des maîtres, leurs réflexions après les conférences, l'intérêt qu'ils ont porté à la

session, montrent que l'expérience aura des suites encourageantes. Comme toutes les grandes idées, l'Europe nouvelle deviendra une réalité lorsque ceux qui l'habitent en auront compris l'impérieuse nécessité. L'expérience-pilote de Fribourg a certainement été un pas vers ce « consentement universel » sans lequel aucune institution n'est viable.

* * *

Le corps enseignant primaire et secondaire du canton fait partie de deux groupements ; l'un, l'Association du corps enseignant, porte l'essentiel de ses efforts sur la défense des intérêts matériels de ses membres ; l'autre, la Société d'éducation (qui groupe, à part le corps enseignant, tous ceux que les questions d'éducation préoccupent) ne traite que de programmes, organisation scolaire et autres problèmes strictement pédagogiques. L'Association a, en ces temps où chacun pense avec anxiété à l'équilibre de son budget, une activité intense. Elle a eu maintes occasions d'intervenir auprès du Gouvernement, avec une vivacité qui dépassait parfois la mesure, pour obtenir une amélioration des conditions matérielles de ses membres. La Société d'éducation, en revanche, semblait par comparaison rester sur la réserve. En fait, son comité, et avec lui son président, M. le chanoine Pfulg, ont, durant ces dernières années, mené à bien d'intéressantes tâches, principalement dans le domaine des publications : œuvres encore manuscrites du Père Girard, manuels de lecture du cours moyen et du cours supérieur, enfin manuel de géographie et de culture nationale, actuellement en chantier. A l'actif de la Société, il faut encore relever la haute tenue du « Bulletin pédagogique », organe du corps enseignant, et l'expérience-pilote dont on a parlé plus haut.

Divers maîtres souhaitaient toutefois étendre l'activité de la Société. L'assemblée générale, à Bulle, des membres de celle-ci permit de confronter les points de vue en présence et d'organiser l'avenir. Après discussion, une résolution fut votée, prévoyant prorogation des pouvoirs du comité en charge pour la durée d'une année, réforme du plan d'activité et des statuts de la Société, et constitution, à cet effet, dans le cadre des arrondissements scolaires, de comités *ad hoc*.

Lors de la même réunion, les membres de la Société d'éducation discutèrent le problème toujours brûlant de la grammaire française, et des expériences faites en Gruyère par l'usage de l'ouvrage publié par M. Ducarroz, instituteur à Bulle. Deux conférences suivaient ces débats, l'une de M. Rostan, inspecteur scolaire à Lausanne, sur l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, et l'autre de M. Alain Fréchet, secrétaire de l'Association européenne des enseignants, sur les « problèmes culturels de l'Europe ».

* * *

Le chroniqueur n'a pas de nouvelles à apporter des écoles primaires où le projet de plan d'études est actuellement à l'essai. Les premiers résultats, après une année d'expérience, convergeront cet automne vers la Direction de l'instruction publique, et seront examinés par la conférence des inspecteurs scolaires et la Commission cantonale des études.

Dans les écoles secondaires dites « du degré inférieur », le fait saillant est l'augmentation générale du nombre des élèves, la génération de guerre atteignant maintenant ce niveau de l'enseignement. Comme Gargantua, la Direction de l'instruction publique se réjouit de cette affluence pour s'en désoler en même temps devant les nombreux problèmes d'ordre pratique qu'elle pose. Outre l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles existantes, on réclame la création de nouvelles écoles secondaires, principalement dans des régions jusqu'ici isolées. Une enquête est en cours à ce propos. Elle soulève un problème délicat qui est celui de l'orientation professionnelle de la jeunesse rurale ; il ne fait pas de doute, en effet, que dans une campagne où l'on lutte contre la désertion de la terre, l'ouverture d'une école secondaire risque d'accentuer cette désertion en offrant d'autres débouchés aux jeunes gens qui, jusqu'ici, restaient traditionnellement sur le domaine de leurs parents.

Le recrutement du personnel des écoles secondaires ne présente pas de difficultés dans les écoles de langue française, l'Université de Fribourg leur préparant un nombre suffisant de candidats. En revanche, les difficultés sont grandes dans les écoles allemandes réformées dont les maîtres viennent le plus souvent d'en dehors des frontières cantonales, les conditions matérielles y étant meilleures qu'en territoire fribourgeois.

De nouveaux maîtres ont été nommés par le Conseil d'Etat : MM. Hans Wyss, à Chiètres, Josef Vaucher, à Tavel, Jean-Marie Pidoux et Pierre Delacombaz, à Bulle, Marcel Delley à Châtel-Saint-Denis. Ce dernier remplace M. Louis Sudan, décédé.

* * *

La Ville de Fribourg a célébré, en juin dernier, par des manifestations dont la presse de notre pays s'est fait l'écho, le 800^e anniversaire de sa fondation en 1157 par le duc Berchtold IV de Zaehringen. Si cortèges et expositions artistiques ou historiques n'ont pas à être commentés dans les « Etudes pédagogiques », la fête de l'enfance, organisée à cette occasion, le 21 juin, mérite d'être mentionnée dans cette chronique, puisqu'elle réunit tous les enfants des écoles du canton, en un cortège costumé de quelque 4500 participants. Ils se rendirent à la Poya où un jeu scénique, des carrousels et une collation les attendaient, de même qu'un lancer de ballons accompagnés de messages de chaque enfant à son correspondant inconnu. Ils devaient atterrir jusqu'en Tchécoslovaquie et en Pologne, d'où parvinrent des réponses qui, pour un moment, rapprochèrent villes et écoliers d'Europe « sous le signe conciliant de l'amitié et de la paix ».

* * *

L'année scolaire s'est déroulée à l'Ecole normale des instituteurs sous le signe de l'architecte, sinon du démolisseur : à la rentrée de septembre en effet, un grand fossé remplaçait le vieux bâtiment où les élèves recevaient leurs leçons de physique et de chimie. Puis, durant l'année, le nouveau bâtiment des cours a dessiné petit à petit sa silhouette. Il sera prêt pour la prochaine rentrée ; mais les travaux n'en continueront pas

moins, puisque commencera alors la deuxième étape de ceux-ci : l'aménagement du bâtiment de l'internat, et la construction d'« une annexe » destinée à recevoir le nombre de candidats suffisants pour les besoins des écoles primaires du canton.

L'Ecole a compté 46 élèves, soit le maximum autorisé par le volume des installations actuelles. A la fin de l'année scolaire, 20 d'entre eux ont passé avec succès leurs examens pour l'obtention du brevet d'enseignement primaire. Cet automne, pour la première fois depuis que l'Ecole est à Fribourg, on pourra dépasser le chiffre fatidique et accepter 50 élèves. A partir de la rentrée de septembre 1958, ce nombre augmentera jusqu'au maximum prévu de 80 qui sera atteint en 1960 au plus tôt.

* * *

Le Technicum a battu, cette année, ses records d'affluence, 511 élèves réguliers ayant fréquenté ses cours. L'augmentation est d'une centaine d'élèves en trois ans. Ainsi, l'école a répondu aux exigences de l'industrie en formant un nombre de techniciens-mécaniciens et de techniciens-électriciens qui a atteint le triple du chiffre d'il y a cinq ans. A la demande des autorités fédérales, des pourparlers ont, d'autre part, été engagés avec les cantons n'ayant pas de Technicum, afin d'activer plus encore la formation aux carrières techniques. C'est dans cet esprit que s'insère une convention passée avec l'Etat de Vaud, destinée à faciliter la fréquentation du Technicum aux jeunes Vaudois. Aux termes de cet accord, ceux-ci seront acceptés à Fribourg jusqu'à concurrence des places disponibles. D'autre part, ceux qui auront reçu, dans leur canton, une formation équivalente à celle de la première année du Technicum pourront, lors de la rentrée scolaire, être incorporés sans examen dans les classes de deuxième de cet établissement.

Dans le corps enseignant, les changements sont les suivants : M. Ignace Ruffieux, maître de dessin, ayant été nommé au Collège, son enseignement fut confié à MM. Marcel Hayoz et Charles Jordan. L'augmentation du nombre des élèves de première année de l'école d'architecture et de l'école de chefs de chantier obligea à appeler de nouveaux maîtres pour y enseigner les branches techniques. Tandis que M. Marcel Matthey se voyait confier les futurs techniciens-architectes, M. Hans Bachmann était chargé de l'enseignement du dessin technique et de la construction. Enfin, M. Gaston Friedly fut désigné pour enseigner la radio-électricité et la technologie à la classe des radio-électriciens. Cette classe est la première de l'école de radio-électricité ouverte l'automne dernier. On y a admis des élèves ayant fait déjà un à deux ans d'apprentissage à l'atelier de mécanique, la formation de base du mécanicien étant indispensable à des élèves qui seront appelés plus tard à construire des appareils de mesure, des amplificateurs, des commandes électroniques. L'intention de la direction du Technicum est d'ailleurs de former plutôt des électroniciens que des radio-électriciens, afin de fournir un personnel qualifié à l'industrie qui fait de plus en plus usage d'appareils électroniques.

* * *

Pour le Collège Saint-Michel, l'année 1957 est un anniversaire. Cent ans auparavant, en effet, le Grand Conseil rendait à l'« Ecole cantonale », instituée par le régime de 1848, son antique appellation de Collège Saint-Michel. Par cette décision, les autorités de l'époque faisaient beaucoup plus que changer le nom inscrit sur les portes de cet établissement ; ils marquaient leur volonté de revenir à un système d'enseignement et surtout à une tradition interrompue durant une dizaine d'années. Ce qu'avait été cette période, un passage du rapport du directeur de l'Ecole cantonale, Alexandre Daguet, en 1849, le résume de manière significative :

Institution entièrement neuve, centre de toute l'instruction moyenne et supérieure, l'Ecole cantonale devait réunir et agencer, sans les confondre, des études classiques, des études industrielles, des cours supérieurs ; à tout cela elle devait joindre un enseignement pour les instituteurs primaires, une Ecole normale. Et cette transformation complète, cette concentration des études, devait s'opérer au milieu d'un public peu favorablement prévenu, contrairement à l'opinion d'hommes instruits et respectables, attachés par habitude ou par principes au système classique ; elle devait s'accomplir par un personnel enseignant, dont les membres n'étaient pas tous également convaincus de la valeur intrinsèque du nouvel institut, ni de sa réalisation possible dans la pratique.

Le programme, pendant la même période, eut une tendance nettement scientifique et « moderne » au sens de lutte contre l'enseignement latin-grec. Quant à la méthode, l'enseignement par classe cher aux Jésuites fut remplacé par l'enseignement par objet. Enfin et surtout, on s'efforça d'adapter l'esprit de la maison aux idées du Kulturkampf, avec cette foi en la puissance illimitée et exclusive des sciences que l'on professait alors.

1857 fut donc un retour à un esprit qui n'avait cessé d'être celui de la majorité de la population fribourgeoise. Le Collège « rendu à sa destination » (ce sont les termes exacts du décret du Grand Conseil) revint à une conception de l'enseignement selon laquelle la science et la foi, sans se nuire, contribuent au développement harmonieux de l'homme. Sur le plan des programmes, l'expérience faite durant dix ans ne devait toutefois pas être complètement abandonnée. Malgré le retour à l'enseignement latin-grec, les disciplines modernes avaient acquis droit de cité ; elles furent maintenues en partie, et composèrent petit à petit, avec les branches classiques, par une lente évolution qui s'acheva au début du XX^e siècle, la physionomie que l'on connaît aujourd'hui.

Les lecteurs des Etudes pédagogiques qui s'intéresseraient à l'évolution du Collège trouveront dans le volume de Mgr Jaccoud « Notice sur le Collège Saint-Michel de Fribourg », et dans le « Message du Collège » de juin 1957 — consacré tout entier à ces cent dernières années — le panorama détaillé de cette partie souvent agitée de son histoire. Quant au Collège d'aujourd'hui, M. le Recteur Cantin en définit de la manière suivante l'orientation :

Nous restons fidèles au principe de la culture générale, surtout par la langue maternelle, par la philosophie et, dans la section classique, par l'étude des langues anciennes, sans négliger le grec. Pourtant la connaissance des langues modernes est trop nécessaire pour qu'on ne s'en préoccupe pas. *Laudamus veteres sed nostris ultimur annis.* Respect de la tradition et souci de s'adapter aux conditions présentes, tel nous paraît être le résumé de ce dernier siècle que le Collège a vécu.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter ; pour la première fois, il a fallu, l'automne dernier, organiser trois classes parallèles en première littéraire française. Tous les locaux disponibles sont occupés. Comme l'augmentation ne se ralentira probablement pas, il faut s'attendre à de redoutables problèmes de dédoublements pour ces prochaines années.

Le commencement de l'année scolaire, en septembre, a été marqué par la retraite de M. Eugène Reichlen qui enseignait le dessin depuis 1909. Il a été remplacé dans ses fonctions par M. Ignace Ruffieux, diplômé du Technicum cantonal. M. Louis Dietrich a quitté le secrétariat pour devenir professeur, et M. Yves Chatton a été nommé secrétaire-surveillant.

* * *

L'Université a adopté de nouveaux Statuts qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat, le 6 novembre 1956. Ils remplacent ceux de 1931 qui avaient besoin d'un rajeunissement. Le nouveau texte précise certaines notions, en simplifie d'autres, mais d'une manière générale ne révolutionne pas la situation actuelle de l'Université. La question pouvant intéresser éventuellement les lecteurs des Etudes, voici en bref quelle est l'organisation interne de l'Université d'après ses Statuts nouveaux :

Le recteur est le représentant officiel de l'Université. Il a « la garde et l'emploi du sceau », et il veille à l'exécution des décisions prises par le sénat et l'assemblée plénière. Ses fonctions sont bi-annuelles ; il demeure, en outre, vice-recteur pendant deux autres années, et il est avant de revêtir sa charge « *rector designatus* » durant un an. Ce titre est nouveau ; il a été créé pour permettre au futur recteur de se mettre au courant de sa tâche pendant que son prédécesseur en a encore la responsabilité.

Le sénat se compose du recteur, du vice-recteur, du *rector designatus*, des doyens et vice-doyens de toutes les Facultés. Il surveille la gestion administrative de l'Université, et prépare les règlements de portée générale. L'assemblée plénière se compose des professeurs ordinaires et extraordinaire de toutes les Facultés. Elle élabore les Statuts de l'Université et, sur proposition du sénat, les règlements de portée générale. Elle élit le recteur et désigne les commissions permanentes (commission des finances, des publications, des sports, etc.). Le chancelier de l'Université dirige la chancellerie et assure la continuité administrative de l'Université.

Les professeurs ordinaires et extraordinaire se réunissent en conseil de Faculté sous la présidence de leur doyen qui est élu par eux, pour un an. Les Facultés veillent au progrès et à la coordination de l'enseignement universitaire. Elles établissent notamment plans et programmes d'enseignement.

Le corps professoral de l'Université est composé des professeurs ordinaires et extraordinaire, des professeurs titulaires, des agrégés et des chargés de cours. Il est secondé par des lecteurs et des maîtres auxiliaires. Les professeurs ordinaires et extraordinaire occupent les chaires ; les professeurs titulaires sont des personnes qui, sans occuper une chaire, sont chargés d'un enseignement avec le titre de professeur, ce que font,

sans ce titre, les chargés de cours. Les agrégés, ou privat docents, obtiennent leur *venia legendi* sur la base d'un examen d'agrégation ; selon la tradition, ils enseignent gratuitement.

Conformément aux nouveaux Statuts, l'assemblée des professeurs désigné, à la fin du semestre d'été, son premier *rector designatus* en la personne de M. Joseph Kaelin, professeur de zoologie à la Faculté des sciences. Il succédera dans un an au R.P. Luyten, recteur magnifique actuel. Dans les décanats, M. François Clerc, professeur de droit pénal, succède à M. Jean Valarché comme doyen de la Faculté de droit ; le R.P. Rahmann, professeur d'ethnologie, à M. Schmid comme doyen de la Faculté des lettres ; M. Louis Chardonnens, professeur de chimie, à M. Blum comme doyen de la Faculté des sciences ; le R.P. Meersseman, professeur d'histoire de l'Eglise, à ... lui-même comme doyen de la Faculté de théologie.

Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes, durant l'année : avec le titre de professeur extraordinaire : MM. Alfred Frölicher (mathématiques), Karl Hänggi (liturgie), Heinrich Schmidinger (histoire médiévale), M^{me} Lilly Ghali-Kahil (histoire ancienne). M^{me} Ghali, qui est de nationalité égyptienne, sera la seconde femme faisant partie du corps professoral, la première étant M^{le} Dupraz, titulaire de la chaire de pédagogie.

M. Alexis Decurtins a été chargé d'un cours de langue et culture rhéto-romanches, de sorte que notre quatrième langue nationale a maintenant sa place à l'Université dans le cadre de l'enseignement des langues romanes. Ont été également nommés chargés de cours : MM. Louis Dupraz (droit fiscal), Georges Dreyer (économie des transports), Joseph Wick (droit privé des transports), Louis Pugin (paléontologie). M. Pugin a également été désigné comme chef des travaux de l'Institut de géologie. Ont reçu comme agrégés la *venia legendi* : MM. Eduard Stadelmann (botanique), Plato Portmann (chimie physiologique), Beat Hahn (physique) et Jean Castella (procédure et droit public cantonal). Enfin le Conseil d'Etat a accepté la démission de MM. Max Gutzwiler, professeur de droit romain, et Séverin Bays, professeur de mathématiques. Il leur a conféré le titre de professeur honoraire, titre qu'ils seront les derniers à avoir reçu, les nouveaux Statuts l'ayant supprimé.

L'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée a organisé, du 15 au 20 juillet, son 21^e cours de vacances de pédagogie. Le thème du cours était « méthode et philosophie du monde et de la vie, dans l'éducation, l'éducation spécialisée et l'enseignement ». Deux leçons consacrées à « méthode scientifique et Weltanschauung », puis à « science et foi », mettaient en lumière les contradictions apparentes et l'harmonie profonde de ces concepts, et cernaient exactement les problèmes particuliers qui, dans ce cadre, se posent au philologue, à l'historien, au scientifique, au philosophe, au psychologue et au psychiatre. Quelque 650 participants appartenant à 12 nations différentes fréquentèrent le cours avec un intérêt constant dont les discussions animées suivant les exposés de chaque spécialiste étaient la preuve. Une fois de plus l'Université montrait ainsi, aux Fribourgeois qui ne s'en rendent pas toujours compte, l'importance spirituelle qu'elle revêt, et la force d'attraction qu'elle exerce au centre de notre petit pays.

Cette force d'attraction, l'Université l'exerce encore durant ces vacances d'été, puisque, à l'heure où le chroniqueur écrit, elle abrite dans ses locaux « huit siècles d'art fribourgeois » et « Fribourg par l'image », deux des expositions organisées à l'occasion du 800^e anniversaire de la ville de Fribourg. Dans un harmonieux contraste entre le moderne et l'ancien, les bâtiments de Miséricorde mettent en valeur tout ce que Fribourg a produit de plus beau, depuis sa fondation, en sculptures, peintures, orfèvrerie, vitraux, tapisseries et enluminures.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Le projet de loi sur l'Office de la jeunesse, qui remplacera, en élargissant ses tâches, l'Office de l'enfance, a été mis au point par une sous-commission ; ce texte sera soumis incessamment à la Commission du Grand Conseil désignée pour étudier cet objet.

En attendant, la réorganisation des services de l'Office se poursuit. Leurs activités se multiplient et le personnel augmente en proportion. Les seuls Service d'observation (médico-pédagogique) et du Tuteur général occupent chacun plus de trente personnes. Une association privée, l'Association d'entraide des pupilles du Tuteur général (ASTURAL), complète l'action de ce dernier, en plein accord avec lui. Elle a ouvert un vestiaire, créé un premier centre d'accueil à la campagne. Elle compte développer le système des îlots familiaux. En collaboration avec l'école des parents, elle a donné un cours spécial pour la formation des parents nourriciers.

Un effort considérable se poursuit ainsi à Genève en faveur de l'enfance et de l'adolescence déshéritées, et de tous ceux qui n'ont pas une vie normale aux points de vue physique, intellectuel, moral et social.

Enseignement primaire

L'événement le plus important est l'achèvement du plan d'études, qui entrera en vigueur en septembre 1957. Ainsi se termine un travail considérable qui n'a pas pris moins de vingt ans pour être mené à chef.

En effet, c'est en 1938 que le remplacement du plan d'études de 1923 a été envisagé et les premiers travaux entrepris. En 1942, un projet était imprimé, à titre expérimental, première étape de l'élaboration d'un plan définitif. Le programme de 1942 innovait sur bien des points : une introduction méthodologique définissait, pour chaque discipline, l'esprit et la méthode selon lesquels l'enseignement devait être donné ; on s'était efforcé de tenir compte du temps effectivement disponible pour les maîtres et les élèves, compte tenu des travaux de récapitulation et des nombreuses circonstances qui réduisent la part laissée effectivement à l'étude. Sur les trente leçons (de 45 minutes) que compte une semaine d'école, vingt-six étaient attribuées à des disciplines précises, quatre étaient laissées à disposition du maître pour des activités diverses